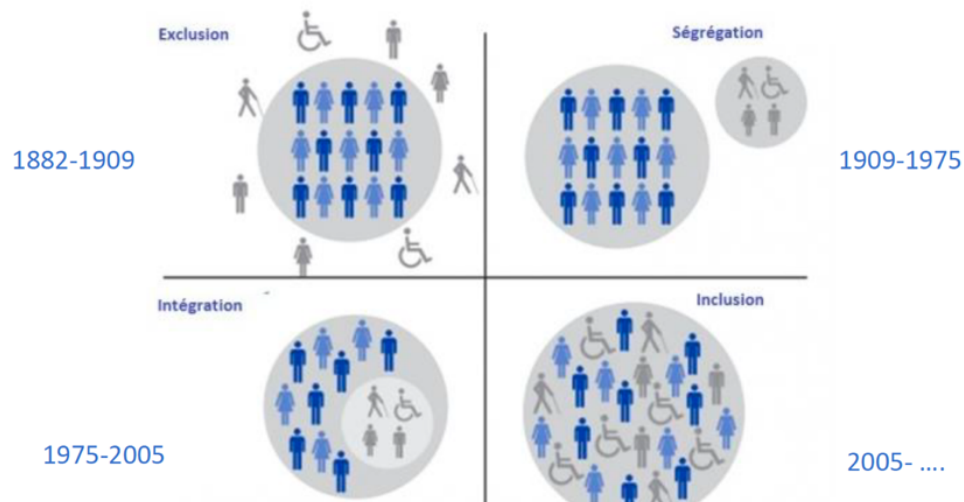


Besoins éducatifs particuliers et handicap

- ❑ Les concepts de handicap et de BEP sont proches mais ne sont pas synonymes : on peut être en situation de handicap sans avoir de besoins éducatifs spécifiques (comme un élève à mobilité réduite) et inversement on peut avoir des besoins spécifiques sans être handicapé (comme des élèves allophones)
- ❑ Le handicap se définit aujourd'hui comme une véritable construction sociale et non selon une vision médicale dans laquelle il faudrait corriger un défaut.
- ❑ Un handicap peut être temporaire, c'est pourquoi on parle de situation de handicap.
- ❑ 24 % de la population active est en situation de handicap (54% ♀, 46% ♂)
- ❑ Le modèle actuel n'est plus centré sur les causes mais sur les conséquences. On privilégie d'abord les besoins et non plus le handicap.

L'inclusion

- ❑ C'est à l'école de s'adapter et non à l'enfant.
- ❑ Les difficultés d'apprentissage sont alors abordées quelles qu'en soient leurs causes



💡 Une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir au sein de son ensemble commun, un « chez soi pour tous » (Gardou, 2012).

Pour aider la plupart des élèves à besoins éducatifs particuliers

Conseils généraux

- ❑ Penser la place de l'élève dans la classe
- ❑ Éviter de mettre en difficulté dans le champ du besoin identifié devant la classe
- ❑ Laisser du temps à l'élève pour lui permettre de réfléchir calmement
- ❑ Valoriser les points forts et les progrès (Renforcement positif)
- ❑ Dès que possible, accepter l'utilisation d'outils spécifiques qui aident
- ❑ Écrire tous les devoirs et consignes de travail personnel sur Arsène
- ❑ Laisser du temps pour apprendre (pas du jour pour le lendemain)
- ❑ Vérifier que les traces écrites sont complétées au bon endroit
- ❑ Préciser le plan de la séance au début, récapituler les notions apprises à la fin
- ❑ Être tolérant face à la lenteur de l'élève, à sa fatigabilité
- ❑ Veiller à la concentration, relancer
- ❑ Faire reformuler : « explique moi ce que tu as compris »

Évaluations

- ❑ Éviter les évaluations surprises
- ❑ Privilégier l'oral ou l'écrit, selon les besoins de l'élève
- ❑ Donner plus de temps ou réduire le nombre de questions ou d'exercices
- ❑ Laisser un espace réponse (double) entre chaque question

Consignes

- ❑ Éviter les allers-retours entre lecture au tableau et écriture sur le cahier
- ❑ Donner les consignes par écrit
- ❑ Donner une consigne à la fois et éviter les consignes longues
- ❑ Privilégier les textes à trou, les qcm, les vrai/faux, ...
- ❑ Privilégier le qualitatif au quantitatif : réduire le nombre de questions
- ❑ Préférer les interrogations ponctuelles aux seuls contrôles de synthèse.

Qualité des documents fournis aux élèves :

- ❑ Prévoir une version tapée complète de bonne qualité (trace fiable)
- ❑ Numéroter toutes les pages avec la référence au chapitre (p 2 histoire chap 3)
- ❑ Utiliser une police type arial, helvetica ou calibri, taille 12 à 14, interligne 1,5
- ❑ Aligner le texte à gauche mais pas à droite (ne pas justifier)
- ❑ Veiller à une mise en page aérée sans trop de distracteurs
- ❑ Structurer : paragraphes, n°, mise en évidence les éléments importants
- ❑ Si recto-verso (vraiment à éviter), signaler qu'il faut tourner la page

Accessibilité...

En priorité, on vise l'accessibilité, au travers d'adaptations, comme les gestes pédagogiques pour favoriser l'accès au savoir, la différenciation pédagogique, l'adaptation des modalités d'évaluation, ... Le PAP, le PPRE et le PAI sont des dispositifs d'accessibilité.

Les adaptations ne modifient pas le contrat pédagogique.

Les adaptations sont de la responsabilité des enseignants


... et compensation

Une compensation est une réponse individuelle quand l'accessibilité ne suffit pas. Elle s'adresse à un individu particulier dans une situation donnée. Elle peut être matérielle, humaine, organisationnelle : aménagement du cursus, fauteuil roulant, prothèse, manuel en braille, utilisation d'un logiciel particulier, AESH, aménagement des épreuves aux examens... Le PPS et les aménagements d'examen sont des dispositifs compensatoires.

Les aménagements relèvent de la compensation, et modifient le contrat pédagogique. On les met en place en dernier recours lorsqu'on ne peut pas contourner une difficulté, lorsque l'accessibilité ne suffit pas à rétablir le principe d'égalité des chances.

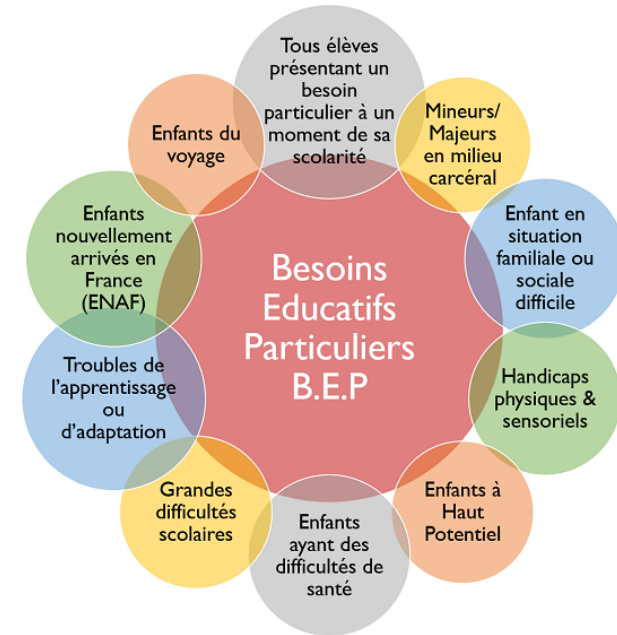
La compensation est du ressort des Maisons Départementales de personnes handicapées (MPDH).

 Accessibilité et compensation sont relatifs à l'objectif qu'on se donne.

 La société inclusive valorise la diversité et les différences entre êtres humains : la diversité est envisagée comme une source de bien-être social et de développement économique (Ebersold, 2009)

J'ai un(e) élève à besoins éducatifs particuliers, que puis-je faire ?

Qu'est-ce qu'un besoin éducatif particulier (BEP) ? (OCDE, 2008)



La classification des besoins particuliers (Rapport Warnock, 1978) :

